Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 063-216304576-20240415-2024_052-BF

Vic le Comte

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

BUDGET PRIMITIF 2024
NOTE PRESENTATION SYNTHETIQUE

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 063-216304576-20240415-2024_052-BF

SOMMAIRE

I. Cadre général 3
II. Le budget principal de Vic-le-Comte 4
A. La section de fonctionnement 4
1. Les dépenses de fonctionnement 4
a. Chapitre 011 : Charges à caractère général 5
b. Chapitre 012 : Charges de personnel 6
c. Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante 7
d. Chapitre 66 : Charges financières 7
e. Chapitre 67 : Charges spécifiques 7
g. Chapitre 023 : Virement prévisionnel à la section d'investissement 8
h. Chapitres 042 : Dotation aux amortissements : 8
2. Les recettes de fonctionnement 8
a. Chapitre 002 : Report de l'excédent : 9
b. Chapitre 013 : Atténuations de charges : 9
c. Chapitre 70 : Produits des services : 9
d. Chapitre 73 : Impôts et taxes : 9
e. Chapitre 731 : Fiscalité locale : 10
f. Chapitre 74 : Dotations et participations : 10
g. Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 10
B. La section d'investissement 10
1. Les dépenses d'investissement 11
2. Les recettes d'investissement 13
III. Le budget annexe « Restaurant La Colombe Gourmande » 15
IV. Le budget annexe « Solaire Dôme » 15
V. La fiscalité locale – Niveau d'imposition 16

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 063-216304576-20240415-2024_052-BF

I. Cadre général

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.
Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Il pourra être modifié en cours d'année par des décisions modificatives.

Le budget 2024 a été réalisé sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté le 18 mars 2024.

A noter que cette année, le budget est présenté en application de la nomenclature budgétaire et comptable M57, contrairement aux années précédentes où il était présenté en M14. Cela implique un certain nombre de changements dans la maquette du budget, les comptes comptables utilisés et dans l'imputation de certains comptes. Les principaux sont :

Sur la maquette du budget : à la lecture, la M14 présentait d'abord la section de fonctionnement puis l'investissement. C'est désormais l'inverse pour chaque partie du document. A noter qu'apparaissent également des chapitres inutilisés par la commune, et qui reviennent régulièrement : le 016, 017 et 018 relatifs aux RSA/RMI et à l'APA[1].

Sur les comptes et les imputations : plusieurs comptes changent de numéro sans pour autant changer de « contenu ». Cependant, certaines évolutions sont majeures et impactent directement la lecture du budget :

- **Les dépenses imprévues (chapitre 022 et 020) sont supprimées** ; elles sont désormais imputées au compte 6815 qui n'a donc pas vocation à s'exécuter.
- **Les charges-recettes exceptionnelles (chapitre 67-77) deviennent des charges-recettes spécifiques**. Ce changement est important puisque ces chapitres n'intègrent plus que la provision pour titres-mandats annulés et les produits de cessions. Précisément, les subventions exceptionnelles ne sont plus imputées au chapitre 67 mais au chapitre 65, compte 65748 qui comprend donc les subventions dites « ordinaires » et celles dites « exceptionnelles ». Ainsi, le compte 65748 doit être comparé aux comptes 65748 et 6745.
- **Le chapitre 73 sur les impôts et taxes et désormais scindé en 2 chapitres** : le 73 sur les impôts et taxes et le 731 qui isole la fiscalité directe locale et donc les recettes fiscales sur lesquelles la commune à un pouvoir de décision. Ces deux chapitres doivent donc être regardés conjointement pour être comparés à l'ancien chapitre 73.

[1] APA = Allocation Personnalisée d'Autonomie

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 063-216304576-20240415-2024_052-BF

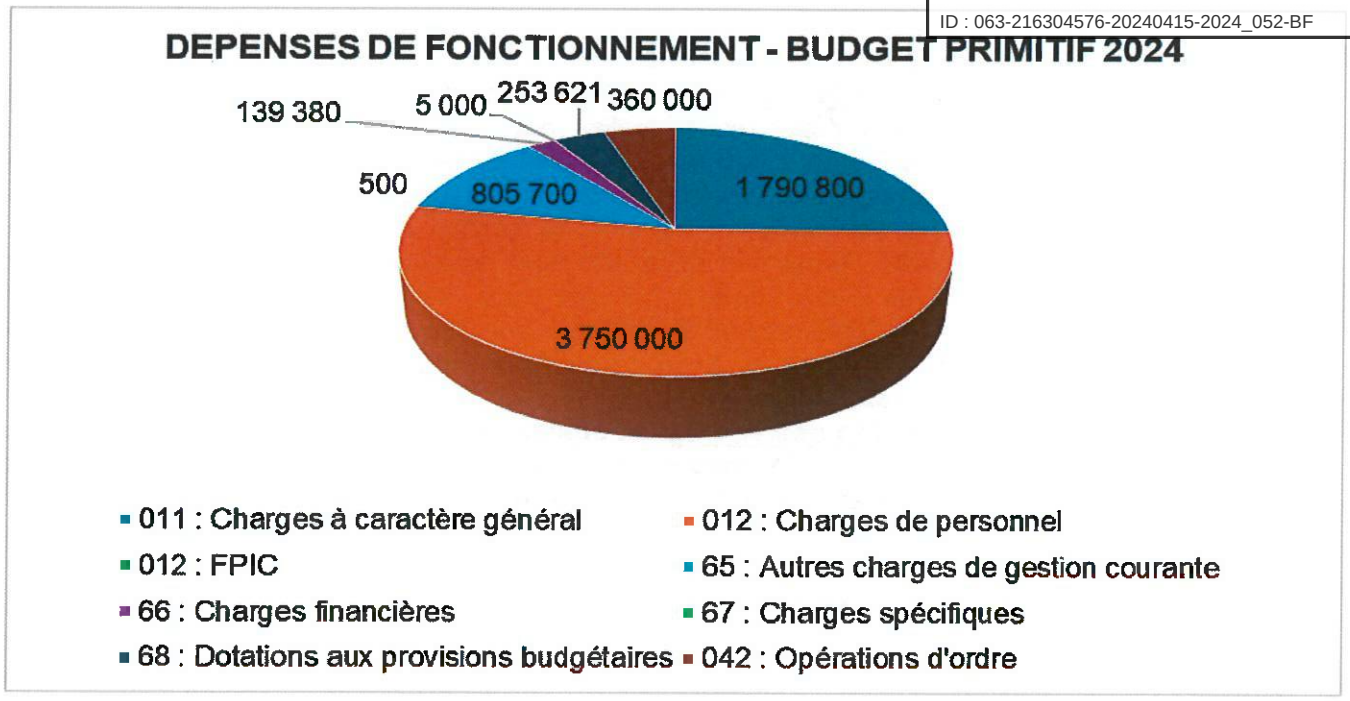

a. Chapitre 011 : Charges à caractère général : 1 790 800 (+ 1,39 %)

✶ ***Aucune évolution du montant de ce chapitre n'est à noter depuis le DOB.***

Ce chapitre évolue peu par rapport à 2023 et surtout moins que l'inflation qui est attendue autour de 2,5 %. Cela s'explique par une évaluation haute de certaines dépenses en 2023 notamment s'agissant de l'énergie sur recommandations de l'ADHUME qui de fait absorbe une part de l'augmentation des prix attendue cette année.
Ainsi, on peut noter que certaines dépenses « incompressibles » sont revues à la baisse par rapport à 2023 tandis que d'autres sont maintenues voir augmentées.

- L'**électricité** (**330 000 €**) selon les conseils de l'ADHUME qui préconise une diminution de 15 % du prix sur l'éclairage public et de 20 % sur les bâtiments par rapport au BP 2023.
- Le **gaz** (**150 000 €**)
  Les efforts d'usage pour limiter les consommations devront être rappelés et poursuivis dans la durée même si les coûts de l'énergie vont diminuer
- L'**eau et assainissement** (**16 300 €**) : en raison de la fin progressive de la prise en charge de l'abonnement par le SME.

En outre, au regard des bons résultats de l'exercice 2023, il est proposé conformément à la ligne politique de l'équipe municipale un retour à la normale de budget réduits en 2023 compte tenu du contexte économique défavorable, voire d'en majorer certains jugés prioritaires.
Ainsi, il convient de relever :

- Le budget en faveur de la politique scolaire et périscolaire est relevé avec une **dotation de 6 000 € pour le fonctionnement du Conseil Municipal des Enfants** et la **dotation pour les élèves scolarisés dans les écoles élémentaires et maternelles** qui **augmente de 5 %** soit 34,40 € par enfant de maternelle et 36,75 € par enfant d'élémentaire (cette dotation était stable depuis des années).
- Le budget **culture et évènementiel est relevé à 120 000 €** au lieu 84 000 € au BP 2023 (lignes 6232 et 6234 ; hors subventions). En ce sens, sont à nouveau programmés deux séances de cinéma plein air, la Fête de la Musique, une soirée d'Eté, et un Jour en Renaissance. Les Hivernales et les différentes cérémonies retrouvent leur budget habituel, notamment le 14 juillet avec le feu d'artifice au Stade André Boste. ***A noter que le compte 6234 (réceptions) remplace l'ancien compte 6257.***
- Le budget **communication est relevé à 26 000 €** pour permettre la communication sur l'évènementiel communal mais également sur des projets nouveaux comme l'ABC de la

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 063-216304576-20240415-2024_052-BF

Biodiversité ou le guide des associations et commerçants. ***Il est réparti aux comptes 6236 (catalogues imprimés) et 6237 (publications)***.

- Le budget des **locations mobilières passe à 75 000 €** au lieu des 40 000 € prévus en 2023. Cette majoration prévoit des dépenses nouvelles pour améliorer l'entretien des stades de football avec la location de 2 robots tondeuses (en plus de dépenses d'engrais et de drainage) mais également l'amélioration des conditions de travail des personnels avec l'achat de différents logiciels métiers concernant notamment la gestion des ressources humaines. Par ailleurs, différents dispositifs seront mis en œuvre pour améliorer la communication avec les usagers, notamment l'achat d'une borne numérique pour l'accueil de la Mairie qui permettra également le respect de la règlementation relative à publicité des actes. ***Ces 75 000 € sont désormais répartis sur les comptes 61351 (locations mobilières de matériel roulant) et 61358 (autres locations mobilières).***
- Le budget relatif à la **formation des agents est également relevé à 28 000 €** pour renouveler les habilitations électriques et autorisations de conduites des agents du Centre Technique Municipal et permettre la formation aux nouveaux logiciels.

b. Chapitre 012 : Charges de personnel : 3 750 000 € (+ 4,39 %)

✶ Aucune évolution du montant de ce chapitre n'est à noter depuis le DOB.

L'évolution de ce chapitre tient compte, comme tous les ans, de l'évolution de la carrière des agents et de leur rémunération communément appelée « l'effet GVT » (Glissement Vieillesse Technicité) qui représente environ 2,5 %.

Outre les habituelles revalorisations du SMIC qui induisent de facto l'augmentation des rémunérations des agents de catégorie C au plus bas des grilles (7 premier échelons), cette année est marquée par la revalorisation de 4 % du point d'indice survenue au 1er juillet 2023 et qu'il faut intégrer dans le BP 2024 sur une année pleine et également par la hausse de 5 points de l'indice brut majoré qui sert de base au calcul de la rémunération des agents et représente une augmentation mensuel par agent d'environ 20 euros brut.

Par ailleurs, le service communication est renforcé de 0,3 ETP avec un titulaire à 0,8 ETP et un agent contractuel à 0,5 ETP notamment pour permettre la réalisation en interne du bulletin municipal et de ne plus faire appel à un prestataire mais aussi pour permettre la communication sur les manifestations estivales qui seront plus nombreuses cette année et sur les nouveaux projets tels l'ABC de la Biodiversité ou encore le Conseil Municipal des Enfants.

Comme les années précédentes, ce chapitre prévoit également le recrutement en contrats aidés (Parcours Emploi Compétence) au CTM et au service périscolaire qui sont renouvelés dans la mesure des possibilités fixées par l'Etat. Cette année est à ce titre marquée par le renforcement du CTM pour faire face au retour de nombreuses manifestations culturelles et évènementielles et pour répondre aux besoins de l'équipe espace verts / cadre de vie qui doit continuer de s'adapter aux enjeux de la transition écologique (plantations arbres, massifs avec fleurs vivaces pour moins arrosage, paillage, prairies enherbées, désherbage manuel et tonte de plus d'espaces publics) et améliorer encore la propreté urbaine

Ainsi, 4 agents contractuels de 6 mois au moins seront recrutés à compter du printemps ainsi que 2 agents contractuels pour couvrir la période estivale (3 mois).

Dans la poursuite des efforts fournis en 2023, la ligne des agents non titulaires est maintenue pour assurer des remplacements dans la mesure où des aléas sont toujours possibles, mais avec une attention particulière sera portée sur son exécution afin de ne plus remplacer systématiquement les personnels absents pour une courte durée.

Enfin, pour valoriser le travail accompli par les agents et faire face à la baisse du pouvoir d'achat des agents publics, il est proposé une revalorisation de la prime CIA versée sous condition de

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 063-216304576-20240415-2024_052-BF

présentéisme et sur la base de la valeur professionnelle de l'agent, dont les conditions seront discutées avec les représentants des personnels.

c. Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 805 700 € (+ 18,43 %)

✶ Ce chapitre évolue depuis le DOB en raison de l'application de la nouvelle nomenclature comptable M57 selon laquelle il convient de comptabiliser désormais ici, les subventions exceptionnelles aux associations et celles versées dans le cadre de la politique culturelle municipale. L'évolution de 18 % est donc à minorer puisqu'elle tient compte de ce changement

Dans ce cadre budgétaire plus favorable, le budget 2024 prévoit le retour progressif des subventions aux associations et une majoration de la subvention au CCAS. En parallèle, les cotisations aux organismes extérieurs sont encore à la hausse notamment celle du SDIS (+10 000 € // 2023). En revanche, celle au Parc naturel régional du Livradois-Forez est en diminution (-6 200 € // BP 2023).

➢ ***La subvention au CCAS : compte 657363***

La **subvention au budget du CCAS** reste provisionnée cette année à hauteur de 282 000 € auxquels il faut rajouter le reversement de la subvention perçue par la commune au titre du dispositif de tarification sociale des cantines dans sa globalité puisque c'est une perte de recette pour le CCAS (50 000 €) ; **la subvention sera donc d'un montant total de 332 000 €**. Elle aura pour objet de financer :

- Le service de restauration scolaire, le portage de repas à domicile aux personnes âgées et la fourniture de repas à l'ALSH de Mond'Arverne Communauté ;
- Le dispositif de télé-assistance assuré par le Département ;
- Le personnel communal, affecté à la cuisine centrale et à l'interclasse des pauses méridiennes et mis à la disposition du CCAS, qui fait l'objet d'un remboursement du budget du CCAS au budget communal ;
- L'achat d'un logiciel pour la gestion des stocks de la cuisine centrale et la formation sur son utilisation ;
- Les aides sociales facultatives d'un montant de 17 000 € ;
- L'achat de nouveaux contenants en inox
- Le spectacle, les colis et le repas à destination des ainées de la commune.

➢ ***Les subventions aux associations : compte 65748***

Après une diminution contrainte en 2023, les **subventions ordinaires aux associations** sont ramenées globalement à 75 % du niveau d'avant 2023 pour atteindre 57 000 €.

Ce chapitre est marqué par le retour des subventions exceptionnelles aux associations à avec une enveloppe provisionnée à hauteur de 50 % du budget habituel soit 18 500 €, étant précisé que cette année est marquée par un soutien de certains évènements organisés par les associations dans le cadre des jeux olympiques. Les subventions liées à la politique culturelle de la ville sont maintenues pour 24 100 €.

d. Chapitre 66 : Charges financières : 136 000 € (+ 2,49 %)

Les intérêts de la dette sont en légère diminution par rapport au budget 2023 mais cela est compensé par la hausse des intérêts de la ligne de trésorerie. Les intérêts liés à la dette contractée auprès de l'EPF-SMAF sont stables.

e. Chapitre 67 : Charges spécifiques : 5 000 € (- 79,59 %)

✶ Ce chapitre évolue à la baisse depuis le DOB en raison de l'application de la nouvelle nomenclature comptable M57 selon laquelle il convient de ne plus comptabiliser ici, les

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 063-216304576-20240415-2024_052-BF

subventions exceptionnelles aux associations et celles versées dans le cadre de la politique culturelle municipale. Ainsi, désormais ce sont les seuls titres annulés qui viennent s'inscrire sur ce chapitre.

La provision pour titres annulés est de 5 000 €.

f. Chapitre 68 : Les dotations aux provisions budgétaires : 253 521 €

**** Ce chapitre évolue à la hausse depuis le DOB en raison de l'application de la nouvelle nomenclature comptable M57.***

Chapitre comprend les dépenses imprévues (auparavant au chapitre 022) et les dotations aux provisions pour un montant de 252 797 €. Il s'agit d'une réserve qui est constituée compte tenu des résultats 2023 en hausse pour être utilisée progressivement sur 2 ans dans un souci de bonne gestion. Il ne sera pas réalisé sauf 824 € de provision obligatoire.

g. Chapitre 023 : Virement prévisionnel à la section d'investissement : 765 000 € (+ 2,00 %)

Il permet de financer une partie des dépenses d'investissement (autofinancement prévisionnel).

h. Chapitres 042 : Dotation aux amortissements : 360 000 € (+ 13,55 %)

**** Application de la nouvelle nomenclature comptable M57 et de la règle du prorata temporis***

Il s'agit d'une opération d'ordre qui s'équilibre avec la section d'investissement.

Il convient de noter que la **dotation aux amortissements** est en forte augmentation du fait de l'application de la règle du *prorata temporis* qui implique d'amortir en 2024, en plus les biens acquis en 2023, ceux acquis en 2024 au *prorata temporis* de leur date d'acquisition. Ce *prorata temporis* est estimé cette année à 24 000 €, pour une **dotation aux amortissements totale de 360 000 €**.

2. Les recettes de fonctionnement

CHAPITRE	BP 2024	Rappel BP + DM 2023	Evolution en %
002 : Report excédent capitalisé de fonctionnement	802 788 €	504 870 €	-16,66 %
013 : Atténuations de charges (Assurances statutaires et contrats aidés)	115 000 €	163 284 €	-31,10 %
70 : Produits des services municipaux	529 000 €	536 500 €	+3,95 %
73 : Impôts et taxes	1 571 121 €	4 352 910 €	+3,82 %
731 : Fiscalité locale (+ 3,9 % pour les bases)	2 921 322 €		
74 : Dotations de l'Etat et participations	1 669 717 €	1 558 208 €	+7,15 %
75 : Autres produits de gestion courante (Revenus de location d'immeubles)	235 127 €	162 000 €	-1,82 %
77 : Produits spécifiques	500 €	15 150 €	+70 %
78 : Reprise provisions semi-budgétaires	828 €	466 €	STABLE
042 : Opérations d'ordre	24 597 €	26 735 €	-19,70 %
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**7 870 001 €**	**7 320 124 €**	**+ 7,51 %**

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 063-216304576-20240415-2024_052-BF

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - BUDGET PRIMITIF 2024

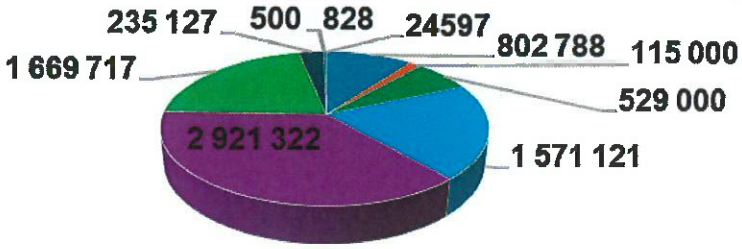

- 002 : Report excédent capitalisé de fonctionnement
- 013 : Atténuations de charges (Assurances statutaires et contrats aidés)
- 70 : Produits des services municipaux
- 73 : Impôts et taxes
- 731 : Fiscalité locale (+ 3,9 % pour les bases)
- 74 : Dotations de l'Etat et participations
- 75 : Autres produits de gestion courante (Revenus de location d'immeubles)

a. Chapitre 002 : Report de l'excédent : 802 788 € (+ 59 %)

Il est en en forte augmentation d'environ 300 000 € pour les raisons détaillées dans la partie CA (très bonne exécution des recettes et dépenses maîtrisées), ce qui permet de relever un certain nombre de dépense listées précédemment.

b. Chapitre 013 : Atténuations de charges : 115 000 € (- 29,57 %)

Elles sont en diminution d'environ 50 000 € par rapport à 2023 du fait des estimations de remboursements par l'assurance statutaire qui sont moins importantes car moins d'agents devraient être admis en congés longue maladie.
Sont également inscrits dans ce chapitre les crédits relatifs au remboursement des contrats aidés Parcours Emploi Compétence espérés pour 4 agents au moins.

c. Chapitre 70 : Produits des services : 529 000 € (-1,40 %)

L'évolution de ce chapitre correspond à la hausse des tarifs municipaux (+ 4 %) votée en décembre 2023. Par ailleurs les remboursements du CCAS liés à la mise à disposition de personnel communal sont stables. A noter que ne sont plus imputés sur ce chapitre les remboursements de charges pour les locaux mis à disposition (18 000 €), qui sont désormais comptabilisées au chapitre 75 avec les autres revenus d'immeubles.

d. Chapitre 73 : Impôts et taxes : 1 571 121 €

** La nouvelle nomenclature comptable M57 crée un chapitre 731 qui est dédié à la fiscalité locale. Pour être juste, il convient d'ajouter les chapitre 73 et 731 pour les comparer au chapitre 73 du précédent BP (soit 4 492 443 € ; + 3,21 %)*

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 063-216304576-20240415-2024_052-BF

Sur ce chapitre, il convient de noter une stabilité de l'attribution compensatrice (- 900 000 €) reversée par Mond'Arverne du fait de l'absence de transfert de nouvelles charges.

e. Chapitre 731 : Fiscalité locale : 2 921 322 €

✶ Ce chapitre évolue depuis le DOB en raison de la réception des informations de la DGFIP.

Les droits de mutations sont estimés en légère baisse à 170 000 € (- 30 000 €) du fait de la contraction du marché immobilier et donc des ventes de biens.

Selon les données transmises par la DGFIP courant mars, les recettes fiscales prévisionnelles sont de 2 736 926 € avec une évolution des bases de la TF un peu supérieures aux prévisions du ROB (+6.6 % dont 3.9 % valeur des bases) ce qui montrent une donne dynamique des bases.

f. Chapitre 74 : Dotations et participations : 1 669 717 € (+ 7,16 %)

La Dotation globale de fonctionnement « forfaitaire » et la Dotation nationale de péréquation ne sont pas revalorisées cette année. Cependant, la Dotation de solidarité rurale augmente de 30 000 € encore pour 2024 ; sous réserve de confirmation par les services de l'Etat.

Le FCTVA pour les dépenses de fonctionnement éligibles est cette année estimé à 15 000 €.
Cette année, certaines dotations sont en augmentation : la dotation pour le fonctionnement de la Maison France Services est estimée à 40 000 € (soit + 10 000 € par rapport à 2023) et celle pour la réalisation des titres d'identité à 17 500 €. Surtout, ce chapitre est fortement impacté par la dotation de la CAF pour l'accueil de loisirs qui serait cette année de 120 000 €, au lieu de 90 000 € l'an passé, notamment en raison de la prise en compte des accueils maternels sur l'ensemble de l'année 2024 et de l'entièreté du temps méridien alors qu'avant était décompté le temps de repas.

A noter que le principal changement depuis le ROB concerne la compensation de date foncière qui est de 663 417 € selon les informations transmises par la DGFIP.

g. Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 235 127 € (+ 45,14 %)

✶ Ce chapitre compte les remboursements de charges dans le cadre de locations immobilières qui en M14 étaient imputés au chapitre 011 – compte 752.

Ce chapitre est en forte augmentation notamment en raison des recettes perçues au titre de l'AFU des Treilles (32 000 €) mais également de recettes qui sont désormais imputées sur ce chapitre à savoir les remboursements de charges qui viennent intégrer les revenus d'immeubles (+ 18 000 €) et les produits exceptionnels divers (+ 10 000 €).

B. La section d'investissement

Le budget primitif de la section d'investissement tient compte des capacités annuelles de **dépenses nouvelles qui sont de l'ordre de 4,1 M€ cette année ainsi que des RAR** (+ 1,5 M€), ce qui en fait de 2024 une année dense en effort d'équipements. Cela est possible grâce aux recettes qui évoluent et notamment les subventions (liées aux projets), la Taxe d'Aménagement (2e partie de la Banque de France), la dotation aux amortissements, le virement prévisionnel et l'emprunt qui est repositionné à un niveau habituel.

Elle s'équilibre à 6 162 495 € en hausse de 11,76 % par rapport au BP 2023 notamment parce qu'il y a des recettes importantes de subventions cette année et des RAR substantiels notamment s'agissant des écoles de Longues.

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 063-216304576-20240415-2024_052-BF

1. Les dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2024 + RAR	BP + DM 2023	Evolution en %
20 : Immobilisations incorporelles	6 500 €	9 300 €	- 30,11 %
204 : Subventions d'équipement versées (SIEG, M.A. Solaire Dôme)	191 250 €	236 000 €	- 18,96 %
21 : Immobilisations corporelles (achat de véhicules, matériels, mobiliers et terrains)	208 620 €	233 000 €	- 6,17 %
23 : Immobilisations en cours (travaux voirie et bâtiments)	391 900 €	310 445 €	+ 26,24 %
Total des opérations d'équipement	3 965 995 €	2 853 390 €	+ 38,99 %
13 : Subventions d'investissement	0 €	2 500 €	- 100 %
16 : Emprunts et dettes assimilées (capital de la dette)	765 000 €	740 000 €	+ 3,38 %
27 : Autres immobilisations financières (participation EPF-SMAF)	121 000 €	123 000 €	- 1,63 %
45 : Opérations pour compte de tiers	25 530 €	41 399 €	- 39,33 %
040 et 041 : Opérations d'ordre et opérations patrimoniales	39 089 €	26 735 €	- 46,21 %
Déficit antérieur reporté	437 610 €	938 037 €	- 53,35 %
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**6 162 495 €**	**5 513 806 €**	**+ 11,76 %**

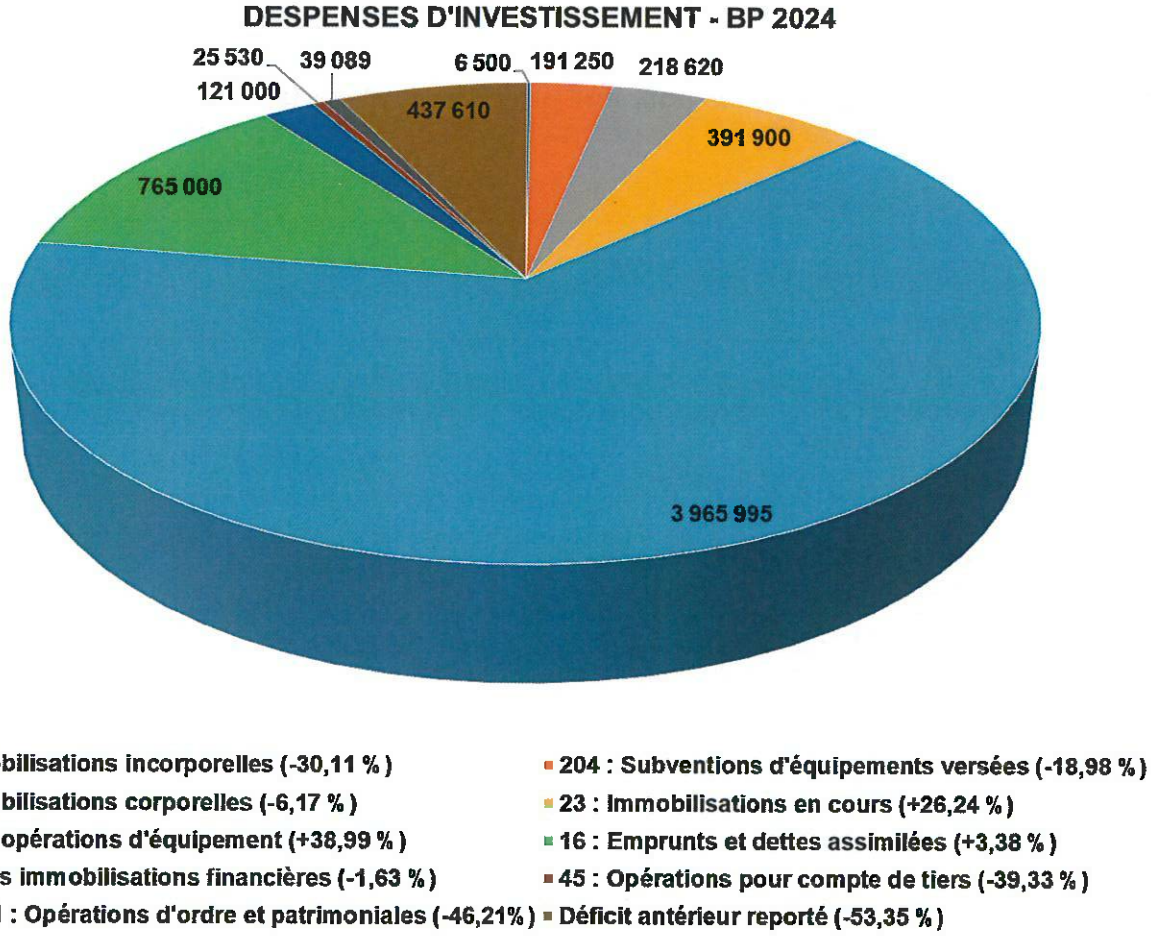

Cette année 2024 est marquée par la réalisation de nombreux projets structurants du mandat qui jusque-là étaient au stade des études. **De ce fait, la section d'investissement est particulièrement élevée pour maintenir le cap et les projets prévus dans le cadre du programme politique tout en**

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 063-216304576-20240415-2024_052-BF

continuant de réaliser des travaux d'aménagement et de sécurité qui concourent à l'amélioration du cadre de vie et répondent aux besoins quotidiens des habitants ; une adaptation du Plan Pluriannuel d'Investissement (ci-après PPI) est également nécessaire pour intégrer des évolutions de coût de certains projets et prioriser les actions jusqu'à la fin du mandat.

Ces dépenses prévisionnelles comprennent :

- **Des programmes classiques de dépenses hors opérations.**

o **Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles** : **71 100 €** ce sont les études, la subvention d'équipement au SIEG (39 000 € pour notamment les illuminations de Noël, les imprévus notamment liés au vandalisme), les achats de logiciels (6 500 €), l'aide à la rénovation des façades (5 000 €) et l'OPAH en lien avec Mond'Arverne (20 000 €).

o **Chapitre 21 - Immobilisations corporelles** : ce sont les achats de matériels, de mobiliers, de véhicules ou encore de terrains ; cela représente **208 620 € pour 2024**. Au-delà de l'enveloppe permettant tous les achats nécessaires au fonctionnement des services et des écoles, ce budget est principalement consacré à l'amélioration des conditions de travail des agents : la saleuse et divers équipements techniques, du mobilier et du matériel informatique pour la Mairie, et des équipements pour les manifestations et expositions (notamment des chaises et des tables pour éviter la manutention entre les salles). **De puis le ROB ce chapitre a été abondé de 15 000 € supplémentaires pour faire face à des imprévus**.

o **Chapitre 23 - Immobilisations en cours** : **297 900 €** répartis notamment entre des travaux sur les bâtiments (la restauration des cavurne, toiture à André Boste, parquet de la Halle du Jeu de Paume, salle d'activité de l'ancien EHPAD, etc.) et sur la voirie (reprise de trottoirs rue de Verdun, mur de soutènement de l'église Saint-Jean, chemins, eaux pluviales rue des Conteaux, rue de Granieux, etc.).

- **Des opérations spécifiques pour des projets plus importants pour un total de 2 679 040 €** (soir une évolution de 20 000 € par rapport au ROB) qui se répartissent comme suit :

N° 259. Entrée Sud Longues	**10 000**
Alignement rue de Vignolat	*10 000*
N° 265. Eglise Saint Pierre	**355 000**
Restauration Retable	*320 000*
Etude complémentaire	*35 000*
N° 271. Groupes scolaires	**1 194 977**
AMO,CT, CST et études diverses	*96 751*
Travaux 1ère tranche Ecoles de Longues	*1 088 226*
Provision sécurisation Vigipirate	*10 000*
N° 282. Mise aux normes sécurité bâtiments	**30 000**
N° 289. Rue du Collège et Croix du vent	**215 500**
Etudes MO groupée SMVVA	*11 000*
Travaux éclairage public rue croix du Vent et place Molière	*165 000*
Enfouissement réseaux secs	*39 500*
N° 290. Installations sportives	**29 200**
Solde travaux cuve de récupération d'eau	*13 000*
Travaux installation 2ème robot de tonte	*8 000*
Maîtrise d'œuvre city stade André Boste	*8 200*
N° 296. Aménagement centre de bourg	**220 000**
Travaux opérations Plan guide	*220 000*
N° 297. Maison France Service	**10 000**
Travaux de sécurisation de MFS (alarmes, etc.)	*10 000*
N° 299. Entrée ville côté Billom	**53 000**
M.O et aménagement parking maison médicale	*43 000*

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 063-216304576-20240415-2024_052-BF

Etude Rue du Puit	*10 000*
N°300. Circuits du patrimoine	**10 000**
Travaux phase opérationnelle	*10 000*
N° 301. Gendarmerie	**5 000**
Travaux logements	*5 000*
N° 303. Le chai	**71 363**
M.O et CT	*2 363*
Travaux intérieurs	*69 000*
N° 304 Aménagement aire de jeux	**200 000**
Travaux d'aménagement Parc Montcervier	*200 000*
N° 306 - Rénovation énergétique des bâtiments et espaces publics	**275 000**
Étude - Mairie-école -Prévert-couvent	*90 000*
Etude et Travaux végétalisation cours Prévert	*165 000*
Etude pour installation de panneaux photovolaïques sur les bâtiments publics	*20 000*
TOTAL	**2 659 040**

Les éléments marquants de cet exercice sont :

- **La poursuite des travaux du projet de restructuration des écoles de Longues** avec la 1ère tranche relative à la construction du restaurant scolaire et salle d'activité et la prise en compte de l'évolution du coût du projet ;
- **La priorisation du projet d'aménagement du Parc Montcervier** avec des cheminements doux, du mobilier et des aires de jeux pour enfants et le **lancement d'une étude pour réaliser 2 city-parc au stade André Boste** sur les anciens courts de tennis permettant de répondre rapidement à ce besoin d'équipements de loisirs pour les jeunes en 2025 ;
- **La poursuite des actions en faveur de la transition écologique avec : la réalisation d'études pour la rénovation énergétique des bâtiments, l'installation de panneaux photovoltaïques** pour réduire les consommations ainsi que **le rafraichissement de la cour de l'Ecole Jacques Prévert pour lesquels les travaux seront réalisés** ;
- **La poursuite des actions retenues dans le cadre du Plan Guide** (Atlas de la Biodiversité, aménagements de sécurité boulevard Bargoin, boulevard Chambon et rue du Planat, aménagement d'un parking à proximité des écoles à Longues, étude de faisabilité d'un site touristique secteur plage de Longues, étude de pavage du Centre Bourg pour réalisation en 2025, plantations, etc.) ;
- **La programmation des travaux de restauration du retable de la Sainte Chapelle** (travaux urgents compte tenu de l'état du monument, financés à plus de 80 % par divers financeurs + un appel à des participations) ; au préalable une étude complémentaire doit être menée courant 2024.

2. Les recettes d'investissement

Chapitre	BP 2024 + RAR	Rappel BP + DM 2023	Evolution en %
13 : Subventions d'investissement	2 759 839 €	2 133 426 €	+ 29,36 %
16 : Emprunts et dettes assimilées (capital de la dette)	998 000 €	700 000 €	+ 42,57 %
10 : Dotations, fonds divers et réserves	750 710 €	880 000 €	- 14,69 %
1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	488 923 €	561 931 €	- 12,99 %
024 : Produits des cessions	0 €	130 000 €	- 100 %
45 : Opérations pour compte de tiers	25 530 €	41 399 €	- 38,33 %
021 : Virement prévisionnel de la section de fonctionnement	765 000 €	750 000 €	+ 2%
040 et 041 : Opérations d'ordre et opérations patrimoniales	374 492 €	317 050 €	+ 18,12 %
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**6 162 495 €**	**5 513 806 €**	**+ 11,76 %**

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 063-216304576-20240415-2024_052-BF

RECETTES D'INVESTISSEMENT - BP 2024

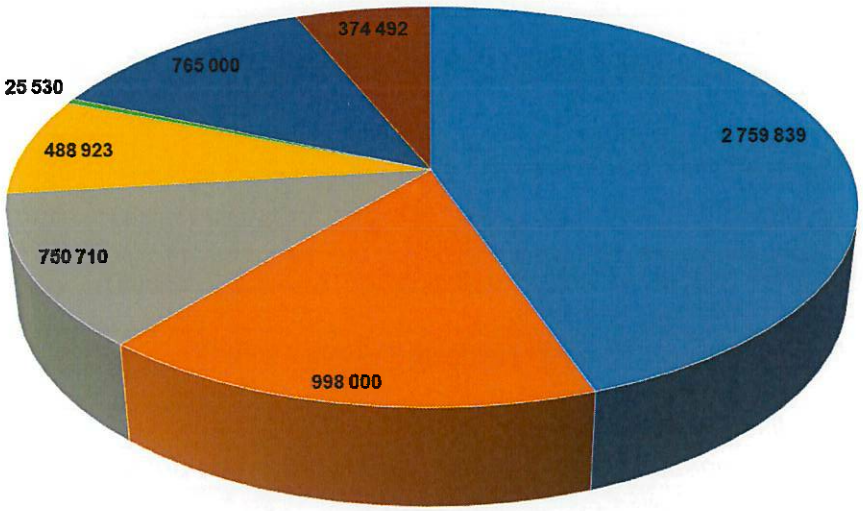

- 13 : Subventions d'investissement (+29,36 %)
- 16 : Emprunts et dettes assimilées (capital de la dette) (+42,57 %)
- 10 : Dotations, fonds divers et réserves (-14,69 %)
- 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (-12,99 %)
- 024 : Produits des cessions (-100 %)
- 45 : Opérations pour compte de tiers (-38,33 %)
- 021 : Virement prévisionnel de la section de fonctionnement (+2%)
- 040 et 041 : Opérations d'ordre et opérations patrimoniales (+18,12 %)

Les principales recettes estimées pour l'année 2024 sont les suivantes :

- **Chapitre 13 – Subventions d'investissement** : des subventions nouvelles (hors RAR) à hauteur de **1 443 547 €** comprenant cette année que des subventions aux titres d'opérations. Elles comprennent les subventions possibles de nos différents financeurs que sont l'Union Européenne, l'Etat, la Région et le Département en fonction des projets programmés qui sont les suivants :
  - La restructuration des Ecoles de Longues : 810 346 € dont 148 000 € pour la Tranche 1 et 662 pour la Tranche 2 (Etat / Région / Département / CAF) ;
  - La restauration du retable de l'église Saint-Pierre et l'étude complémentaire préalable : 348 000 € (Etat/DRAC ; La Région ; Fondation du patrimoine)
  - Le solde de la subvention perçue pour l'installation de récupérateurs d'eau pluviales au complexe sportif André Bost : 26 000 €
  - L'aménagement du bourg « Plan Guide » : 9 333 €
  - L'étude pour l'aménagement de la plage de Longues « Enveloppe Plan Guide » : 40 000 €
  - L'aménagement du parc Montcervier : 73 765 €
  - La rénovation énergétique des bâtiments : dont 49 000 € pour l'étude énergétique des bâtiments Mairie – Ecole Prévert – Couvent des Dames et 91 483 € pour la végétalisation de la cour de l'école Jacques Prévert
  - Les travaux de sécurisation de l'Agence Postale Communale pour 3 620 €

- **Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserve** :
  - Le **FCTVA** : calculé en fonction des dépenses réalisées l'année n-1 et estimé à **160 000 €** soit 130 000 € de moins qu'en 2023 du fait de dépenses réelles d'investissement moins importantes en 2023.
  - La **taxe d'aménagement** : estimé à **590 000 €** dont 420 000 € liés à l'installation de la Banque de France (2e moitié après la même somme perçue en 2023).

- **Chapitre 024 - Produits de cessions** : **0 €** ; aucune cession n'était prévue en 2024.

- **Chapitre 040 - Dotation aux amortissements** : **360 000 €** dont 331 303 € au titre des achats effectués en 2023 et reste en prévision de l'amortissement au *prorata temporis* des achats effectués en 2024.

- **Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées** :

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 063-216304576-20240415-2024_052-BF

700 000 € retour à un niveau d'emprunt classique compte tenu des projets à programmer en 2024
+ 148 000 € d'emprunt CAF à taux 0 dans le cadre du financement de la tranche 1 du projet de restructuration des écoles de Longues.

- **Chapitre 021 – Virement prévisionnel de la section de fonctionnement** : il est budgété à hauteur de **765 000 €** pour le remboursement du capital de la dette.

III. Le budget annexe « Restaurant La Colombe Gourmande »

**** Ce budget annexe est également concerné par l'adoption de la nouvelle nomenclature comptable M57.***

Ce budget annexe retrace les opérations comptables du restaurant la Colombe Gourmande géré dans le cadre d'un bail commercial avec la commune qui est propriétaire des murs.

La section de fonctionnement s'élève à 23 960 € et la section d'investissement à 25 738 €.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		**RECETTES**	
chapitre 011 - charges générales	6 112,08 €	75 – Loyers et charges	21 080,95 €
chapitre 66 intérêts	1684,47 €	002 excédent fonctionnement	2 879,05 €
chapitre 65 - arrondis tva	5,03 €		
chapitre 68- amortissements	8 087,11 €		
023 virement prévisionnel	8 071,31 €		
TOTAL DEPENSES	**23 960,00 €**	**TOTAL RECETTES**	**23 960,00 €**

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		**RECETTES**	
16 Emprunt et dette assimilée	18 258,42 €	1068 - affectation résultat	7 479,58 €
001 déficit investis reporté	7 479,58 €	165 - Caution	2 100,00 €
		28132 amortissements	8 087,11 €
		021 virement prévisionnel	8 071,31 €
TOTAL DEPENSES	**25 738,00 €**	**TOTAL RECETTES**	**25 738,00 €**

IV. Le budget annexe « Solaire Dôme »

**** Ce budget annexe n'est pas concerné par l'adoption de la nouvelle nomenclature comptable M57 dès lors qu'il s'agit d'un service public industriel et commercial relevant de la nomenclature M4.***

Ce budget annexe retrace les opérations comptables de l'opération Solaire Dôme.

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 063-216304576-20240415-2024_052-BF

La section d'exploitation s'élève à 1 670 € et la section d'investissement à [illegible] €.

EXPLOITATION			
DEPENSES		**RECETTES**	
618 – Participation au TURPE	42,00	701 – Vente d'électricité	1 670,00
6152 – Coût de la maintenance annuelle	543,00		
6061 – Provision renouvellement onduleur	600,00		
616 – surcoût d'assurance pour le bâtiment	480,00		
6588 – Autres charges de gestion courante	5,00		
TOTAL DEPENSES	**1 670,00**	**TOTAL RECETTES**	**1 670,00**

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		**RECETTES**	
23 – Immobilisations en cours	18 273,11	1313 – Subvention CD 63	5 000,00
Reports exercice précédent	1 379,89	1314 – Subvention commune	14 650,00
TOTAL DEPENSES	**19 650,00**	**TOTAL RECETTES**	**19 650,00**

V. La fiscalité locale – Niveau d'imposition

	rappel produit prévisionnel 2023	Bases prévisonnelles 2024	taux constants 2024	produit prévisionnel 2024	Ref taux moyens Départ[al] 2023	Ref taux moyens National 2023
TH - hors résidences ppales et log vacants	48 652	251 900	17,21%	43 352	25,37%	24,45%
		-10,9%				
Taxe Foncière	2 768 486	6 803 000	43,40%	2 952 502	44,57%	39,42%
		6,6%				
TFNB	102 160	88 000	141,30%	124 344	84,33%	50,82%
		21,7%				
sous Total	2 919 298 €			3 120 198 €		
coefficient correcteur Taux	-355 409 €	0,889162		-383 272 €		
sous total impôts directs locaux	2 563 889 €			2 736 926 €		
FNGIR	3 121 €			3 121 €		
Compensation TF et TFNB	585 846 €			663 417 €		
				13,2%		
IFER / Pylones				12 297 €		
TOTAL FISCALITE 2024	3 152 856 €			3 403 464 €		

Pour mémoire, la commune percevra également des ressources fiscales indépendantes des taux votés (295 563 €) :

- Allocations compensatrices TF et TNB : + 663 417 €
- FNGIR : + 3 121 €
- IFER / pylônes électriques : + 12 297 €

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 063-216304576-20240415-2024_052-BF

- Et une réduction de – 383 272 € du fait du coefficient correcteur destiné à neutraliser le transfert de la part départementale de la TF (0.889162)

Soit un total de ressources fiscales attendues de 3 403 464 € (réparties sur les chapitres 73 et 74 du BP avec les compensations)

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 063-216304576-20240415-2024_052-BF